Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260120-2026_01_07-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents :
Danie BERNARD, Xavier BERTHOU, Kévin COIGNAT, Laurence CORNEC, Stéphane COTTY, Stéphane FAILLER, Karine HERVIOU, Sabrina LE ROUZIC, Mathieu PINSEC, Vincent MAGUET, Lutske ZUURBIER (arrivée à 19 heures 7 minutes pour la délibération 2026 01 03)

Absents excusés :

Dominique BAIL donne procuration à Xavier BERTHOU
Sophie CONNAN donne procuration à Karine HERVIOU
Vincent BOULANGER

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 01 07 / Avis sur le PLU de Poullaouën

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 à L.103-7, L 104-1 à L.104-3, L 151-1 à L.153-35, R.151-1 à R.153-12 ;

Vu le schéma de cohérence territoriale du Centre Ouest Bretagne approuvé le 29 janvier 2025 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal de Poullaouën en date du 10 octobre 2008 et mis à jour le 24 avril 2012.

Vu la délibération du 22 mai 2017 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, et celle du 11 septembre 2017 fixant les modalités de la concertation,

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU, transmises aux conseillers par voie électronique :

Monsieur Le Maire rappelle l'arrêt du projet du PLU de Poullaouën :

- Le projet de PLU a fait l'objet d'un premier arrêt le 19 juin 2023. Pour donner suite à la saisine des PPA, le projet a ensuite été remis en chantier. Une nouvelle version du PADD a été débattue en conseil municipal de Poullaouën le 14 avril 2025. Ce nouveau projet tient désormais compte des orientations du Scot du Centre-Ouest Bretagne, approuvé le 29 janvier 2025, qui s'impose au PLU dans un rapport de compatibilité.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis sur l'arrêt du PLU de Poullaouën en date du 15 décembre 2025.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable sur l'arrêt du PLU de Poullaouën en date du 15 décembre 2025.

Pour copie conforme,
Le 20 janvier 2026

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL (Finistère)